



PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Décembre 2020

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 14 décembre 2020

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :
Décembre 2020

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 14 décembre 2020

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

DÉFENSE INCENDIE

Le dernier relevé révèle que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 22 hydrants/poteaux incendie et un point d'eau artificiel, qui couvrent l'ensemble des secteurs urbanisés de la commune.

Pratiquement la totalité des poteaux incendie sont aux normes, avec 15 hydrants en bon état, présentant un débit suffisant, sans anomalies et accessibles pour les services du SDIS.

Seul un poteau situé rue de la sucrerie présente un débit inférieur à 60m³/h et 6 poteaux présentent une implantation difficile d'accès (trop près d'un mur) ou une ouverture difficile. A noter que ces poteaux incendie défectueux sont situés dans des secteurs dont la défense est déjà assurée par des hydrants aux normes situés à moins de 200 mètres. La liste des hydrants et leurs caractéristiques est présentée ci-après.

La défense incendie est désormais contrôlée chaque année par le gestionnaire du réseau d'alimentation en eau potable, à savoir Véolia.

La défense incendie et les caractéristiques hydrauliques sont établies sur la base du Règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) signé par le Préfet de l'Oise en date du 19 décembre 2016.

Etat du patrimoine de Défense Incendie

Wavignies

Commune de WAVIGNIES

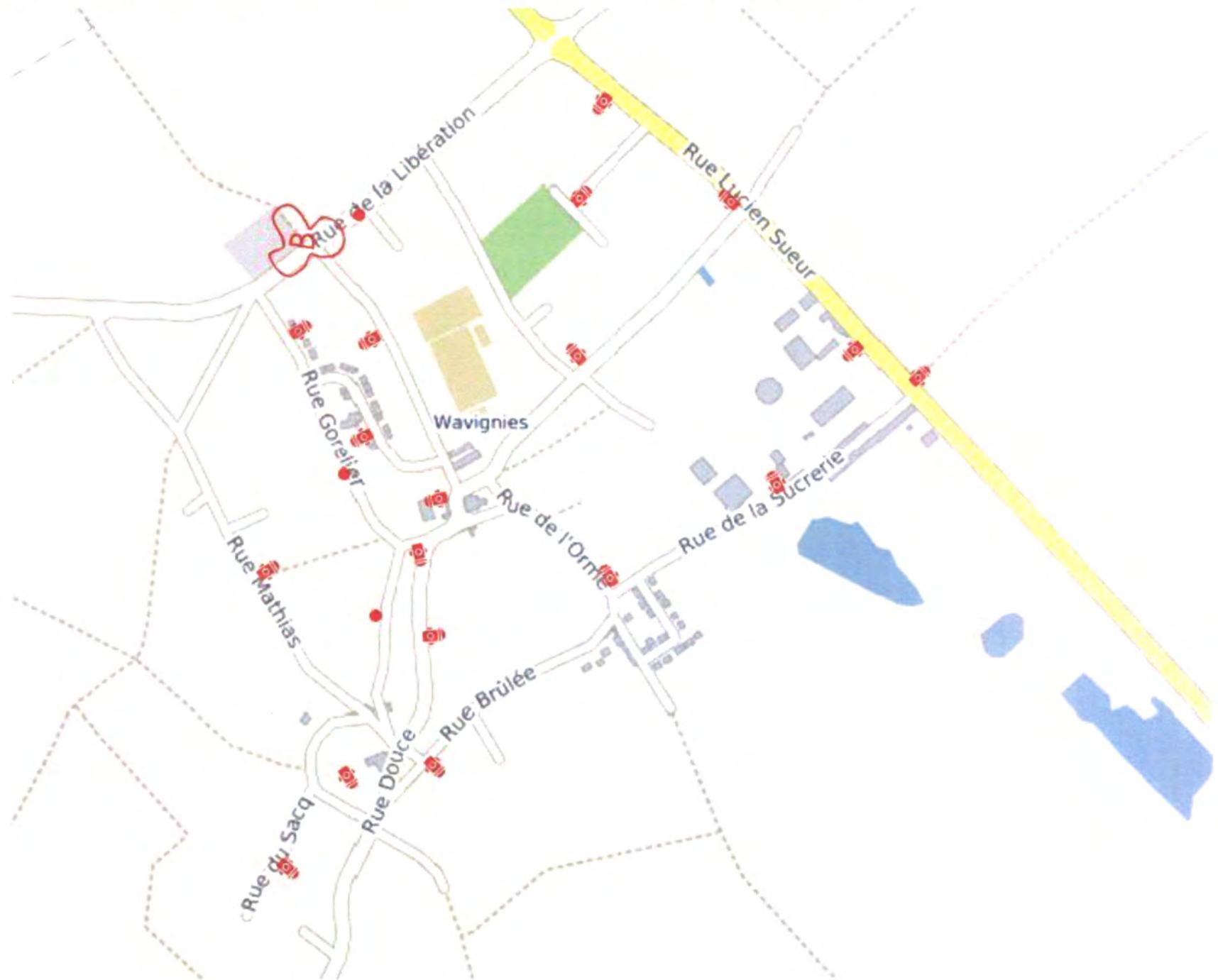
N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m³/h]	Commentaire	Date contrôle
1	48 RUE LUCIEN SUEUR	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,90	1,10			26/09/2018
2	FACE 152 RUE LUCIEN SUEUR	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	3,60		40		26/09/2018
3	ANGLE RUE LUCIEN SUEUR RUE JEAN DUPUY	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,40			26/09/2018
4	310 RUE JEAN DUPUY	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,50			26/09/2018
5	48 RUE DE LA HERCHERIE (A COTE DE LA MAIRIE)	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	3,60	1,50			26/09/2018
6	FACE AU N° 219 RUE DOUCE	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,40	1,50			01/10/2018
7	SALLE DES FÊTES	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	4,00	2,20			01/10/2018
8	RUE DU SACQ	PI	PT MOUSSON	Ajax	Public	4,10	2,60			01/10/2018
10	FACE 126 RUE DU JARDIN DE LA TOUR	PI	PT MOUSSON	Atlas	Public	3,50	1,00			26/09/2018
13	339 RUE MATHIAS	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50	1,70			01/10/2018
14	51 RUE DE LA SUCRERIE	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,50	1,50			01/10/2018

*Pression résiduelle à 60 m3/h

N°	Adresse	Type	Marque	Série	Statut	Pression Statique [bars]	Pression Dynamique * [bars]	Débit sous 1 bar [m³/h]	Commentaire	Date contrôle
16	715 RUE LUCIEN SUEUR	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,40		38		24/09/2018
17	245 RUE DE L'ORME (ANGLE RUE DE LA SUCRERIE)	PI	BAYARD	EMERAUDE	Public	3,50	1,60			01/10/2018
18	359 RUE BRULEE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,60	2,00			01/10/2018
19	82 RUE DOUCE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50	1,50			01/10/2018
20	RUE DE GORELIER	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,50		56		26/09/2018
21	RUE HENRI VINCENOT	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	3,60	1,40			24/09/2018
22	RUE DE LA LIBERATION ANGLE HERCHERIE	CI			Public				Contrôle visuel OK	24/09/2018
23	RUE JEAN-PIERRE BRAINE	PI	BAYARD	SAPHIR SR	Public	1,50	1,20		NOUVEL HYDRANT	16/05/2018

Plan du Patrimoine de Défense Incendie

Commune de WAVIGNIES





PREFET DE L'OISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement Prévision
8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé
BP 20870
60008 BEAUVAIS Cedex
Tel. : 03 44 84 20 81
Fax : 03 44 84 20 02
E-mail : service.prevision@sdis60.fr

Tillé, le 13 mars 2017

Affaire suivie par : M. le Ltn COPPIN
Réf. : AC. 2017 64

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
40 Rue Jean Racine
BP 20317 60000 BEAUVAIS cedex

OBJET : Plan Local d'Urbanisme
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

P.J. : 1 fiche technique.

Dans le cadre de révision de son Plan Local d'Urbanisme de la commune de WAVIGNIES, vous me demandez de vous fournir les informations utiles relevant de ma compétence.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est assurée par 21 Points d'Eau Incendie dont un indisponible.

Je vous transmets ces informations sous la forme d'une fiche technique. Celle-ci concerne essentiellement le réseau hydraulique et le réseau voirie selon le type de zone. Ces caractéristiques hydrauliques ont été établies sur la base du Règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) signé par le Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 19 décembre 2016.

D'autre part, je souhaite que mes services soient associés à la révision du plan local d'urbanisme.

Pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous demande de prendre contact avec le Service Prévision.

Le Directeur Départemental des Services
D'incendie et de Secours

Colonel hc Luc CORACK

Défense Incendie commune de WAVIGNIES

60701

WAVIGNIES

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
1	P100	48 rue Lucien Sueur (ancienne rue de Paris)	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		Valeurs relevées par la société Veolia: 60m ³ /h sous 1,5 b de Pression dynamique Débit sous 1 b et/ou 0,6 b de Pression dynamique inconnu(s) Débit maxi inconnu
2	P100	face 152 rue Lucien Sueur, Face à l'ancienne sucrerie	100	100/2x070	✗	✗	✓	✓	Implantation trop près d'un mur.	Valeurs relevées par la société Veolia: Débit sous 0,6 b de Pression dynamique inconnu Débit maxi inconnu
3	P100	angle des rues Lucien Sueur et Jean Dupuy	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
4	P100	310 rue Jean Dupuis face boulangerie	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
5	P100	48 rue de la hercherie (à côté de la mairie)	150	100/2x070	✓	✗	✓	✓	Ouverture point d'eau difficile	
6	P100	face 219 rue douce a coté transformateur edf	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		a graisser
7	P100	place de la salle des fetes (salle agora)	150	100/2x070	✓	✗	✓	✓	Capot cassé Manque 1 bouchon de 70	
8	P100	rue du sacq	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
9	B070	face au 191 rue gorelier	080	070	✗	✗	✓	✓	Ouverture point d'eau impossible CARRE VANNE HS	BI hors service
10	P100	126 rue du jardin de la tour a coté transformateur edf	100	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
11	B070	face 273 rue de la hercherie	080	070	✗	✗	✓	✓	trop pret du mur	
13	P100	339 rue mathias	150	100/2x070	✓	✓	✓	✓		
14	P100	rue de la sucrerie coté transformateur edf	150	100/2x070	✗	✗	✓	✓	Capot cassé Débit inférieur à 60 M ³ /H	
15	B070	230 rue de froissy	080	070	✗	✗	✓	✓		HS

Légende

- *Etat
- *Anomalie
- *Accès
- * Signalisation
- ✗ -Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ -En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

Défense Incendie commune de WAVIGNIES

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
16	P100	715 Rue Lucien Sueur, Ancienne rue de Paris	100	100/2x07 0	✗	✗	✓	✓		
17	P100	245 Rue de l'Orme, rue de l'orme angle rue de la sucrierie	150	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
18	P100	359 Rue brûlée, 359 rue brûlée	150	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
19	P100	82 Rue Douce, rue gorellier angle rue douce	100	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		
20	P100	421 Rue Corelier, 421 rue gorellier	100	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

PENNA

N°	Type	Adresse	m3/h Ré-alim.	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
21	RES	rue de froissy face rue de la hercherie		✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

Hydrants

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
22	P100	Rue Vincenot, au fond de l'impasse, à l'angle de la dernière maison, côté gauche	Inconnu	100/2x07 0	✓	✓	✓	✓		

Légende

* Etat	✗	-Indisponible	✓	-En service	✗	-Non conforme en service
* Anomalie	✗	-Avec anomalies	✓	-Sans anomalie	✗	
* Accès	✓	-Non autorisée	✓	-Autorisée	✗	
* Signalisation	✓	-Problématique	✓	-Sans problème	✗	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est une compétence de la Communauté de Communes du Plateau Picard et la commune de Wavignies gère le réseau d'adduction en eau potable en régie directe. L'exploitation et l'entretien du réseau sont confiés à Véolia jusqu'en 2023.

L'eau potable distribuée provient d'un point de captage situé sur le territoire communal, au sud-ouest du bourg. Ce point de captage génère un périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné, périmètres définis par arrêté déclarant d'utilité publique la protection de la ressource en eau dès 1984. L'occupation du sol y est réglementée de façon à limiter toute activité susceptible de provoquer des pollutions. Ces périmètres ne concernent pas le tissu bâti du secteur aggloméré.

L'eau prélevée présente une bonne qualité bactériologique, mais une teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité, de 53,3 mg/L au 16 mai 2019, soit 3,3 mg/L de plus que la limite de qualité. Des études sont en cours afin de définir un nouveau point de captage, ou pour prévoir l'interconnexion du réseau de Wavignies avec le réseau des communes voisines.

En terme de quantité, le volume total prélevé est de 46 474 m³ en 2016, en totalité pour l'alimentation en eau potable à usage domestique. Ce volume représente une consommation moyenne d'environ 95 litres par habitant et par jour. A noter que la quantité d'eau prélevée est variable d'une année sur l'autre selon la part prélevée pour l'irrigation, qui s'est élevé à 40% de la ressource prélevée en 2015, soit 77 261 m³ prélevés en 2015. La capacité du captage est donc largement supérieure aux besoins en eau des habitants présents et futurs.

Le réseau d'adduction en eau potable s'organise à partir d'une canalisation de diamètre 150 mm depuis le point de captage, qui alimente la rue Sacq, rue Douce, rue Jean Dupuy, rue de l'Orme et rue de la Sucrierie, ainsi que le lotissement de la rue Henri Vincenot. Des canalisations de capacité 80 à 100 mm de diamètre sont présentes rue de la Hercherie, rue Brûlée, rue de la Libération et rue Lucien Sueur. A noter que la partie sud de la rue Douce n'est pas alimentée en eau potable, la ferme en entrée de ville étant alimentée par la rue du Sacq.

Le réseau est donc actuellement suffisant, et, au regard du projet de développement communal et du potentiel d'accueil de nouvelles habitations dans les dents creuses, dans les emprises encore disponibles dans la trame urbaine et dans les secteurs à enjeux d'aménagement, le renforcement de certaines conduites pourrait s'avérer nécessaire. Il convient de rappeler que dans les zones urbaines (U) délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété, les réseaux s'il n'existe pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire. Il pourra être demandé à l'aménageur de renforcer les réseaux pour desservir les zones à urbaniser (AU).

Commune de
Wavignies



SEAO
Agence de Beauvais

GESTION OPTIMALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Etablissement des fiches de vie et diagnostic du captage d'eau potable
situé sur la commune de Wavignies (60)



Synthèse du diagnostic

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'ouvrage

Les observations et les constats

Ouvrage réalisé en 1976 pour capter l'aquifère crayeux sous une très faible couverture limoneuse

Ouvrage testé à 50 m³/h ayant pu être plus productif à la jonction de 2 vallées sèches (signes de fracturation)

Ouvrage limité en productivité à cause d'un niveau d'eau bas et d'un bassin versant souterrain réduit

Fluctuations pluri-métriques du niveau statique de la nappe de la craie nécessitant d'assurer un suivi de la nappe

Aquifère crayeux affecté par des teneurs en nitrates élevées (dès l'origine) et dépassant la norme avec un NS haut

Ouvrage inspecté en bon état avec une craie peu fissurée ayant nécessité en 1976 la création de 3 drains horizontaux

Ouvrage équipé de 3 pompes de 20 m³/h pouvant fonctionner en simultané pour une DUP fixée à 50 m³/h

Ouvrage affecté d'une turbidité provenant des drains créés dans la craie lorsque 2 pompes sont en fonctionnement

Nettoyage possible des drains pour éradiquer le phénomène turbide (arrêt du forage pendant 2 semaines)

Réflexion à mener sur la problématique des nitrates et de la turbidité

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'exploitation

Les observations et les constats

Prévoir de retendre le câble de la sonde automatique de niveau et de la corde de maintien des pompes

Prévoir la mise en place d'un capot de type Vigipirate sur la tête de puits

Vérifier les autorisations d'un groupe électrogène et d'une cuve enterrée dans le PPI (stockage interdit dans le PPR)

Ouvrage quasiment toujours en fonctionnement mais à débit réduit avec un niveau d'eau jamais constant

Fonctionnement en direct en maintenant la pression au réseau en fonction de la demande

Fonctionnement à débit réduit (4 – 8 – 12 – 20 m³/h) pour 127 m³/j et 200 m³/j en pointe

Chloration difficile à maîtriser pour des débits variables avec la canule se bouchant régulièrement (cristallisation)

Forte variabilité de la pression en cas d'utilisation de poteau incendie (chute de pression observée lors du diagnostic)

Absence de réservoir mais existence d'une défense incendie assurée par une bache de 200 m³ dans le village

Réserve incendie limitée à un rayon de 400 m pouvant amener à faire fonctionner 2 ou 3 pompes (risques turbides)

Réflexion à mener sur le mode de d'exploitation et l'absence de stockage d'eau pour la distribution

Les grandes lignes de la réflexion

Au niveau de l'environnement

Les observations et les constats

Absence de protection naturelle au droit du site et dans les environs à vocation agricole

Bassin versant souterrain très étroit avec une crête piézométrique à moins d'1 km au Nord du site

Aquifère crayeux affecté par de fortes teneurs en nitrates liées aux fluctuations de la nappe de la craie

Impossibilité de maîtriser le flux nitraté affectant l'ouvrage sur toute la hauteur de craie captée et même à petit débit

Envisager la mise en place à titre expérimental de cultures raisonnées comme le bassin versant souterrain est petit

Réflexion à mener sur la problématique des nitrates

Nécessité d'obtenir une dérogation pour continuer à exploiter le forage avec recherche de solutions

Solutions possibles : Traitement des nitrates – Interconnexion avec eau de mélange - Recherche d'un autre site

Réflexion sur l'avenir de l'exploitation

4 problématiques mises en évidence

Observation d'une
turbidité élevée lors de
l'utilisation de 2
pompes en simultané

Absence de stockage
pour disposer d'une
autonomie suffisante
en cas d'incendie

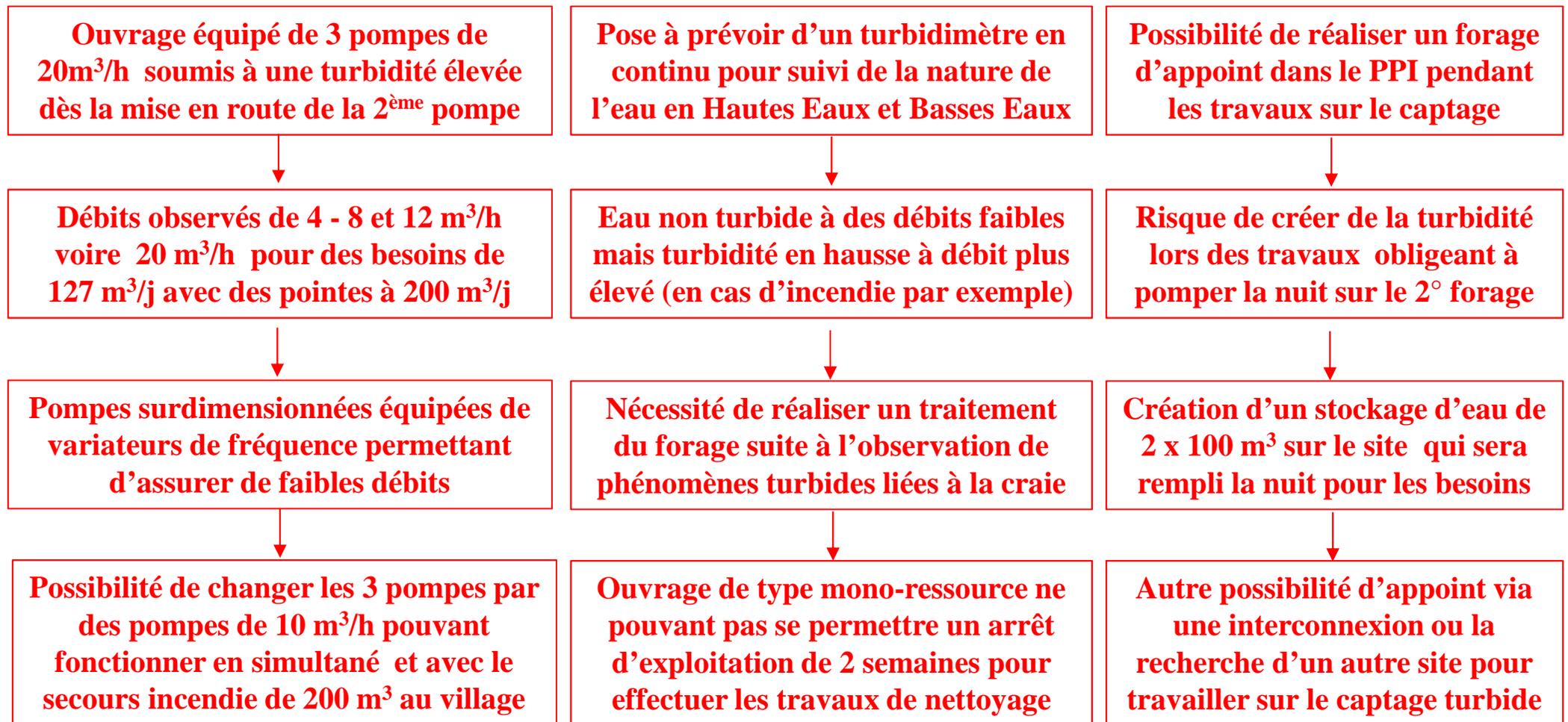
Distribution en direct
avec variateur de
fréquence pour
maintenir la pression

Teneurs en nitrates au
dessus de la norme
nécessitant une
dérogation

Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan de la problématique de turbidité

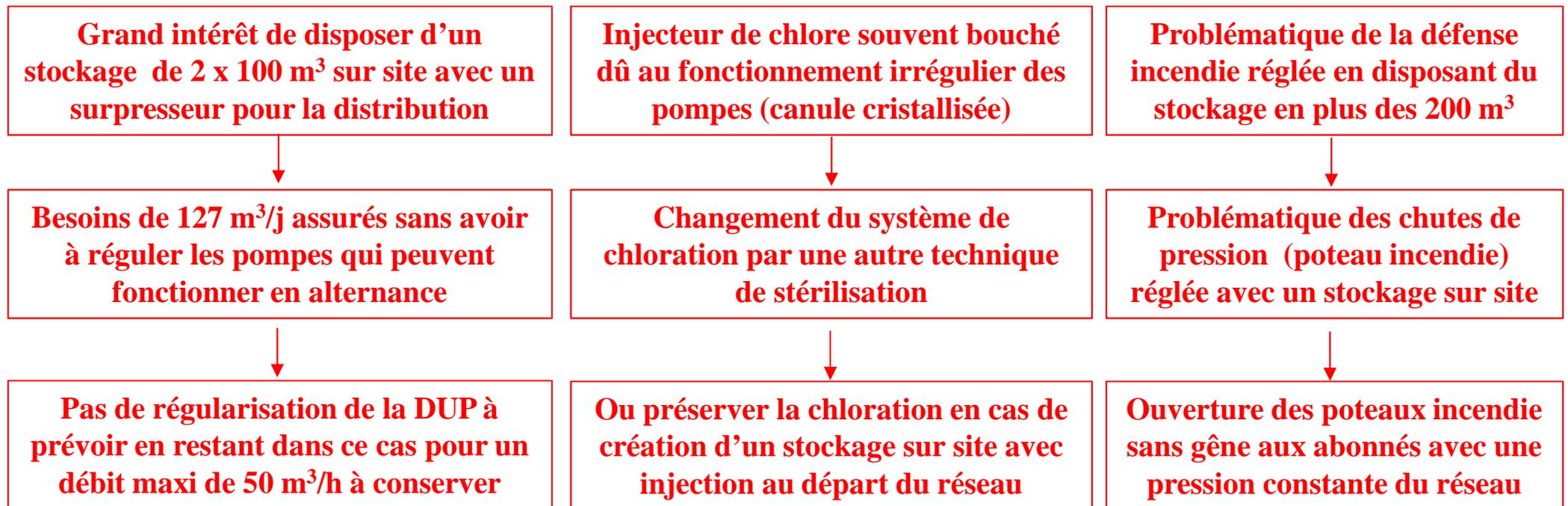
Les réflexions et les recommandations



Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan de l'absence de stockage et de refoulement en direct

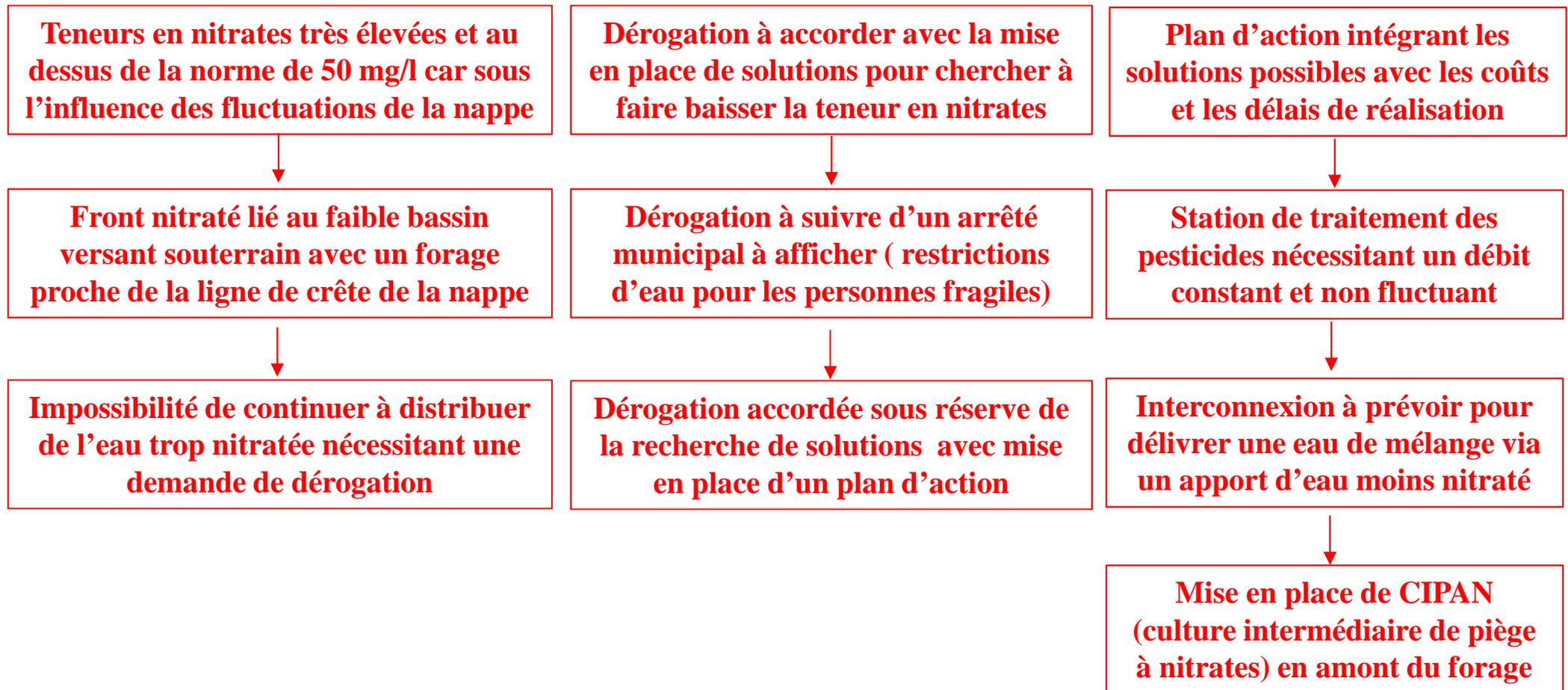
Les réflexions et les recommandations



Les grandes lignes de la réflexion

Sur le plan des nitrates et de l'environnement

Les réflexions et les recommandations



ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES

L'ensemble du bourg de Wavignies est en assainissement autonome. La Communauté de Communes du Plateau Picard est chargée du contrôle des dispositifs d'assainissement mis en place par le biais du SPANC (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités) et du contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien des installations. En cas d'installation non conforme, la mise aux normes est demandée dans les 4 ans suivant le contrôle.

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Le territoire communal est parcouru par des axes de ruissellements des eaux pluviales, en lien avec le fond de Vignes et la vallée Fumechon situés au sud-ouest du territoire. Aucun axe de ruissellement majeur ne traverse le secteur urbanisé de la commune : ces vallées sèches ne concernent en aucun cas le tissu bâti du bourg qui est situé sur un point haut du territoire par rapport aux vallées. Par ailleurs, l'atlas des risques majeurs de l'Oise n'identifie que des aléas faibles en ce qui concerne les risques de coulée de boue au sein du secteur aggloméré. Des aléas forts de coulées de boue ne sont recensés que dans le fond des Vignes et la vallée Fumechon.

Sur la commune, il n'existe pas de réseau souterrain d'évacuation des eaux pluviales en zone urbaine. Les eaux de ruissellement sont évacuées par des fossés le long des rues et chemins existants et par infiltration naturelle des eaux à la parcelle.

Les espaces cultivés et les espaces naturels plantés autour de la trame bâtie, qui jouent un rôle important dans la régulation des eaux de ruissellement, sont préservés par un classement en zone naturelle, agricole, ou naturelle de jardin du PLU. En outre, les dispositions réglementaires du PLU prévoient la gestion à la parcelle des eaux pluviales, au moins pour les constructions nouvelles, à travers des dispositions réglementaires adaptées (à l'article 4 et à l'article 13 de chaque zone), imposant notamment au moins 35% d'emprise de pleine terre pour chaque terrain aménagé en zone urbaine et à urbaniser.

Par ailleurs, la commune prévoit l'aménagement de deux nouveaux bassins de rétention au sud de la rue Douce et au sud de la rue du Sacq (emplacements réservés n°2 et 6) de façon à infiltrer les eaux de ruissellement en provenance du tissu bâti avant ruissellement vers le fond des Vignes. Cette disposition permettra de limiter les risques de coulées de boues en aval de Wavignies, et de traiter les eaux de ruissellement en amont des territoires situés en contre-bas.

DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets ménagers est une compétence de la Communauté de Communes du Plateau Picard qui adhère au SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise). Le SMDO exerce la compétence traitement des déchets ménagers en complément des opérations de collecte effectuées par les collectivités adhérentes.

Les ordures ménagères sont ramassées dans des bacs fournis par le Plateau Picard le mercredi, et les déchets verts sont ramassés le mardi de mi-avril à fin octobre (à l'exception du mois d'août). Les métaux, plastiques, papiers, et cartons peuvent être déposés dans l'un des points d'apport volontaire répartis dans le village. La collecte des encombrants s'effectue par la recyclerie directement à la déchetterie, ou sur rendez-vous pour les personnes ne pouvant se déplacer ou les transporter elles-mêmes.

Du tri des emballages au compostage des déchets verts, en passant par l'articulation d'un réseau de déchetteries, les collectivités regroupées au sein du SMDO ont décidé d'inscrire leur action dans la voie du recyclage maximal et d'assurer le traitement des déchets ménagers dans les meilleures conditions économiques et environnementales. Dans ce cadre, le SMDO étudie, propose et met en oeuvre des projets de traitement.

Les habitants de la communauté de communes disposent sur le territoire d'un réseau de 4 déchetteries (Bulles, La Neuville Roy, Maignelay-Montigny et St Just en Chaussée) et d'un accès à une cinquième déchetterie hors de la Communauté de Communes du Plateau Picard (Ansauvillers). Chaque habitant habite ainsi à moins de 10 Km d'un de ces équipements. La déchetterie rattachée au Plateau Picard la plus proche est celle de Saint-Just-en-Chaussée.

Le projet communal prévoit une amélioration de la circulation des engins de ramassage des déchets ménagers une meilleure gestion du stationnement grâce aux bouclages viaires envisagés dans le cadre de l'aménagement des secteurs à enjeu de la rue du Tortillard et rue Jean-Pierre Braine, prolongeant les voiries en impasse actuellement. Par ailleurs, l'aménagement du secteur à l'angle de la rue Gorelier et de la rue Mathias prévoit l'élargissement de la voirie (emplacement réservé n°4) et la possibilité de mettre en place un sens de circulation. Ces dispositions faciliteront la circulation des véhicules de ramassage des ordures en améliorant les circulations.

La gestion du stationnement sur les parcelles et dans les secteurs à enjeu d'aménagement, pour lesquels les orientations d'aménagement et de programmation imposent la création de stationnement à aménager en dehors de la voirie, permettra également de faciliter le ramassage des déchets ménager en évitant le report du stationnement sur l'emprise publique.



PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



PLANS DES RÉSEAUX

Date d'origine :
Décembre 2020

5b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 14 décembre 2020

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

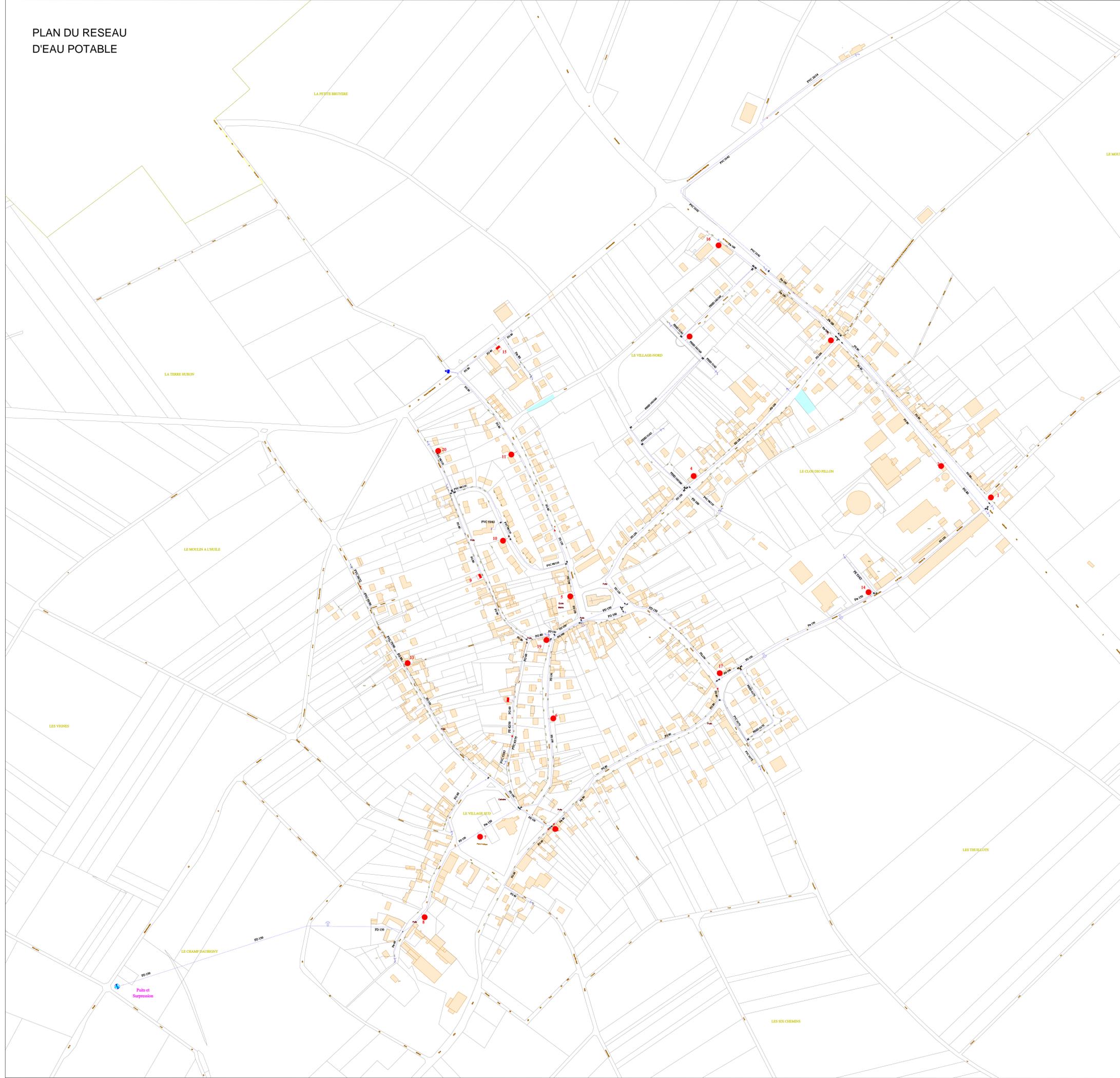
Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



PLAN DU RESEAU
D'EAU POTABLE





PLAN LOCAL D'URBANISME

12U17

Rendu exécutoire
le



SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Date d'origine :

Décembre 2020

5c

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 mai 2019

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 14 décembre 2020

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : nicolas.thimonier @arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



17. SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT ET COÛTS

Notre réflexion va se porter sur les différentes filières d'assainissement réalisables. Les tableaux de coûts figurent après une description rapide des différentes solutions d'assainissement.

SOLUTION 1

Dans un premier temps, en fonction des contraintes de sols (Cf. résultats de l'étude de sols), et des contraintes d'habitat, nous allons proposer une solution **d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune.**

SOLUTION 2

Cette solution inclue 7 zones d'assainissement collectif eaux usées uniquement, traitées à l'aide de filtres à sable compacts (eaux usées d'origine domestique exclusivement) par exemple. Ces regroupements s'effectuent d'après des critères de densité d'habitat et de topographie naturelle. Une habitation isolée conserve un assainissement non collectif. Ce schéma sera nommé **assainissement collectif séparatif fractionné n°1**. Il nécessite l'emploi de 3 postes de refoulement. Les rejets après traitement s'effectueront dans des fossés existants ou qui seront créés à cet effet.

SOLUTION 3

Evolution de la solution précédente, cette solution permet de réunir par refoulement des groupements d'habitations qui n'avaient pas le même exutoire et de créer ainsi deux sites principaux d'épuration ; un pour l'ensemble des zones 1 à 3, l'autre pour l'ensemble des zones 4 à 7. Les outils épuratoires proposés pour ces regroupements sont de type filtre à sable compacts (eaux usées d'origine domestique exclusivement) par exemple.

Ce schéma sera nommé **assainissement collectif séparatif fractionné n°2**. Il nécessite l'emploi de plusieurs stations de refoulement pour permettre le regroupement des zones. Les rejets se feront également dans des fossés créés pour cette solution.

SOLUTION 4

Ce schéma sera nommé **assainissement collectif séparatif global**. Il permet de réunir par refoulement les groupements d'habitations qui n'avaient pas le même exutoire et de créer ainsi un unique site d'épuration pour l'ensemble des zones 1 à 7.

L'habitation isolée conserve toujours un assainissement non collectif.

La station d'épuration proposée est de type boues activées à aération prolongée faible charge (eaux usées d'origine domestique exclusivement) par exemple. Elle traitera les eaux usées d'origine domestique exclusivement.

L'emploi de plusieurs stations de refoulement pour permettre le regroupement de toutes les zones. Les rejets se feront également dans un fossé créé à cet effet.

SOLUTION 5

Il s'agit d'une solution intercommunale entre les communes de Catillon-Fumechon et Wavignies. Elle comprend la réalisation d'une station de traitement par boues activées à faible charge de 1860 EH sur la commune de Wavignies.

Ce schéma sera nommé **assainissement collectif séparatif intercommunal**. Les rejets après traitement s'effectueront dans un fossé créé à cet effet.

Une solution supplémentaire d'intercommunalité avec Ansauvillers mériterait d'être étudiée car les deux communes sont moins distantes l'une de l'autre que dans le cas Wavignies-Catillon.

Il est bien entendu que les hypothèses émises ci-après seront affinées lors des études d'avant projets détaillés.

17.1. SOLUTION 1 : ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

La commune est découpée en plusieurs zones, afin de pouvoir comparer financièrement chaque zone en fonction de la technique retenue.

La commune de Wavignies présente la caractéristique d'un habitat resserré de type pavillonnaire. Aussi, la réalisation de l'assainissement non-collectif pose de grosses difficultés. Ceci d'autant que les contraintes d'habitat indiquent un nombre important 214 (59%) de faisabilité difficile et impossible 57 (16%) des filières réglementaires.

Par contre, la présence d'un captage d'eau potable sur la commune n'impose pas de prescriptions techniques supplémentaires car aucune habitation ne se situe dans les périmètres de protection de ce captage.

78% des filières d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune nécessitent des dérogations (entre les (16%) filières compactes non réglementaires et les (62%) de puits d'infiltration après les lits filtrants drainés).

Cette solution requiert la création d'un service d'assainissement offrant les compétences nécessaires pour assurer le contrôle de ces installations (obligatoire), et le cas échéant la prise en charge de leur entretien.

Dans le cas où la collectivité souhaiterait prendre à sa charge l'investissement des travaux de réhabilitation de l'existant chez le particulier, nous signalerons également le problème de la maîtrise d'ouvrage publique en domaine privé. Elle ne peut être réalisée que sous l'égide d'une convention signée entre la collectivité et le particulier.

COÛTS D'INVESTISSEMENT SOLUTION 1						
ZONES	N° DE SOL	CONTRAINTES		OUVRAGE	P.U.*	TOTAL EN F.H.T.
		DE SOL	D'HABITAT			
Autonome	1c	4	1 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
Sous-Total			1			42 000
Zone 1	1c	4	3 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	126 000
	1c	4	6 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	270 000
	1c	4	30 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	1 440 000
	1c	4	13 Impossible	filière dérogatoire	50 000	650 000
Sous-Total			52			2 486 000
Zone 2	1c	4	4 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	168 000
	1b	2	4 Moyen	Tranchées surélevées	44 000	176 000
	1c	4	6 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	270 000
	4c	4	1 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	45 000
	1b	2	14 Difficile	Tranchées surélevées	48 000	672 000
	1c	4	10 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	480 000
	1b	2	4 Impossible	filière dérogatoire	50 000	200 000
	1c	4	2 Impossible	filière dérogatoire	50 000	100 000
Sous-Total			45			2 111 000
Zone 3	1c	4	1 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
	1c	4	4 Impossible	filière dérogatoire	50 000	200 000
Sous-Total			5			242 000
Zone 4	1b	2	2 Facile	Tranchées surélevées	40 000	80 000
	1b	2	1 Moyen	Tranchées surélevées	44 000	44 000
	1c	4	5 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	225 000
	1b	2	6 Difficile	Tranchées surélevées	48 000	288 000
	1c	4	16 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	768 000
	1b	2	1 Impossible	filière dérogatoire	50 000	50 000
Sous-Total			31			1 455 000
Zone 5	1b	2	2 Facile	Tranchées surélevées	40 000	80 000
	1c	4	2 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	84 000
	1b	2	3 Moyen	Tranchées surélevées	44 000	132 000
	1c	4	4 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	180 000
	1b	2	8 Difficile	Tranchées surélevées	48 000	384 000
	1c	4	18 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	864 000
	1b	2	1 Impossible	filière dérogatoire	50 000	50 000
Sous-Total			38			1 774 000
Zone 6	1b	2	3 Facile	Tranchées surélevées	40 000	120 000
	1c	4	2 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	84 000
	4c	4	25 Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	1 050 000
	1b	2	4 Moyen	Tranchées surélevées	44 000	176 000
	1c	4	2 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	90 000
	4c	4	10 Moyen	Lit filtrant drainé vertical	45 000	450 000
	1b	2	25 Difficile	Tranchées surélevées	48 000	1 200 000
	1c	4	17 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	816 000
	4c	4	64 Difficile	Lit filtrant drainé vertical	48 000	3 072 000
	1b	2	15 Impossible	filière dérogatoire	50 000	750 000
	1c	4	8 Impossible	filière dérogatoire	50 000	400 000
	4c	4	11 Impossible	filière dérogatoire	50 000	550 000
Sous-Total			186			8 758 000
Zone 7	1b	2	2 Moyen	Tranchées surélevées	44 000	88 000
	1b	2	6 Difficile	Tranchées surélevées	48 000	288 000
Sous-Total			8			376 000

COMMUNE DE WAVIGNIES

Etude du schéma directeur d'assainissement

Solution 1 : Assainissement Non-Collectif



Classe d'aptitude à l'assainissement non collectif

-  Classe 2 : sols aptes avec contraintes mineures
-  Classe 3 : Sols aptes avec fortes contraintes
-  Classe 4 : Sols inaptes

(se reporter au document pour précision sur la filière d'épuration)

Contraintes d'habitats

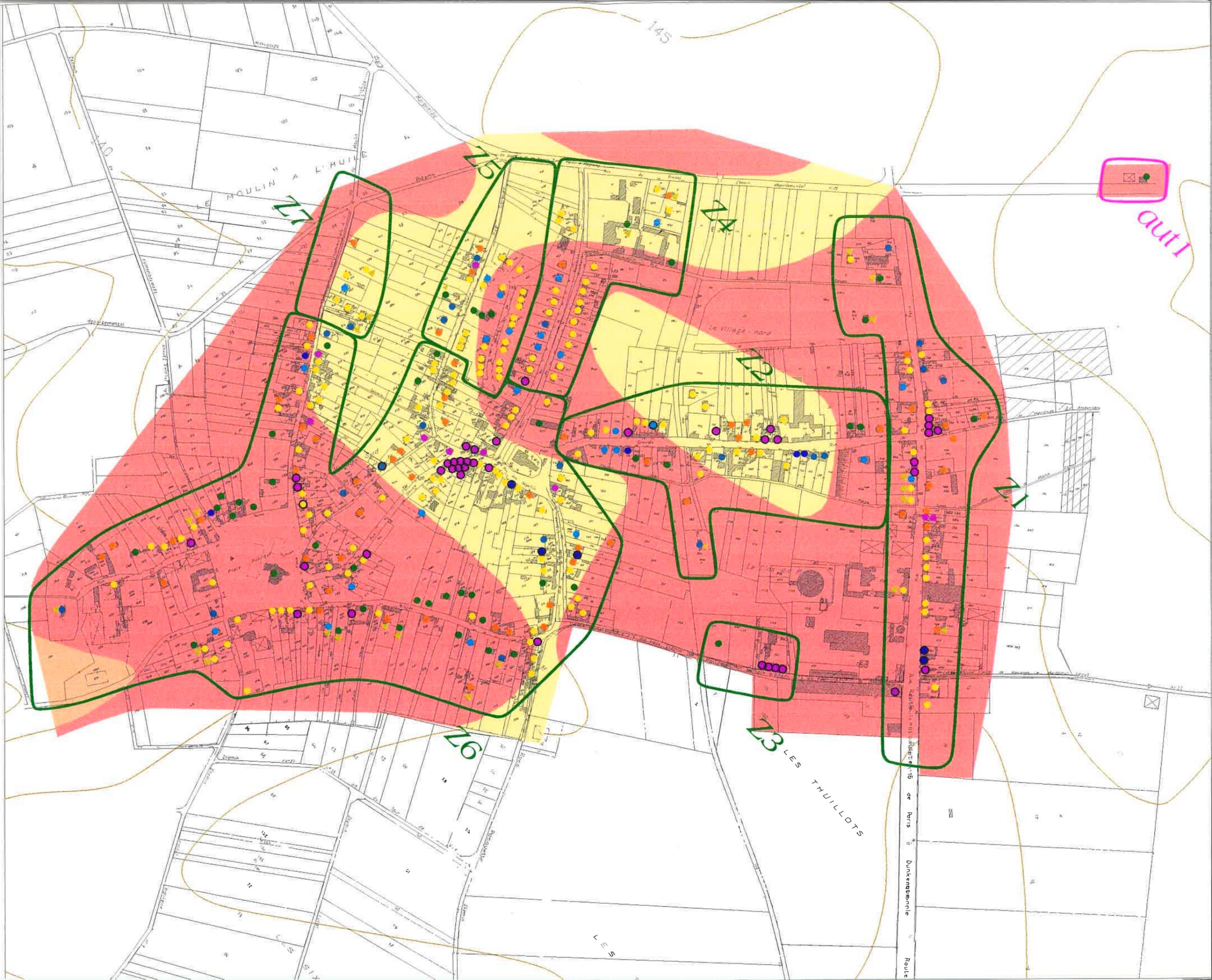
-  Faisabilité Impossible (Surface < 200m² ou Pente > 10%)
-  Faisabilité difficile (5% < Pente < 10% ou contrepente)
-  Faisabilité difficile (Végétation haute)
-  Faisabilité difficile (200m² < Surface < 700m²)
-  Faisabilité moyenne (2% < Pente < 5%)
-  Faisabilité moyenne (Végétation basse)
-  Faisabilité moyenne
-  Faisabilité facile
-  Contrainte de relevement

Dessinateur : E.S.

Date : Mai 1999

Echelle : 1/5000

SANEP
AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT
URBANISME



TOTAL EN F.H.T. (FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE)		NON-COLLECTIF		17 244 000
TOTAL NON-COLLECTIF		NON-COLLECTIF	15%	2 586 600
				19 830 600
TOTAL HABITATIONS	366			
TOTAL COMMUNE EN F.H.T.				19 830 600
COUT MOYEN PAR LOGEMENT				54 182

* Nomenclature des prix unitaires à consulter en Annexe : Bordereau de prix

COUTS D'EXPLOITATION ANNUEL EN F.H.T.			
OUVRAGE	QUANTITE	P.U.	COUT TOTAL
Tranchées d'infiltration surélevées	80	900	72 000
Lit filtrant drainé	227	700	158 900
filère dérogoatoire	59	900	53 100
TOTAL	366		284 000
COUT MOYEN PAR LOGEMENT EN F.H.T.			776

17.2. SOLUTION 2 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SEPARATIF FRACTIONNE N°1

Par le biais de cette solution, nous créons 7 zones d'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune. Nous avons regroupé l'ensemble des habitations qui présentaient une proximité marquée en suivant le profil en long du terrain, afin de connaître l'incidence d'une telle configuration sur les coûts de mise en oeuvre.

Une habitation à l'écart reste en assainissement non collectif dans cette solution et les suivantes.

Les unités d'épuration des eaux usées d'origine domestique sont de type filtre à sable compact par exemple et fonctionneront à 100 % pour un débit de temps sec. Dans la mesure où un Plan d'Occupation des Sols est défini sur la commune, les emplacements des unités d'épuration tiennent compte des zones d'urbanisation future, des emplacements réservés, et des zones naturelles NC avec présence d'espaces boisés classés.

Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas des différentes zones agglomérées par le biais de fils d'eau quand aucune canalisation n'existe. Elles sont reprises dans un réseau le long de la Départementale traversant la commune.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible des outils épuratoires, il sera impératif, durant la phase de travaux de branchements, de contrôler minutieusement les justes raccordements.

Les éventuels branchements existants d'eaux usées dans le réseau pluvial seront détruits et remplacés par un nouveau branchement sur le collecteur d'eaux usées. On s'attachera plus particulièrement à vérifier le non-mixage des eaux usées et des eaux de toitures dans une même canalisation. Dans le même temps, les outils épuratoires non-collectifs (fosses toutes eaux et système de filtration - infiltration) seront détruits.

Hors zone

- * un lit filtrant drainé vertical

Zone 1

- * Filtre à sable compact 190 EH
 - 1 fosse toutes eaux de 70 m³,
 - un filtre compact de 114 m²,
 - canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 2 habitations

Concernant l'entreprise EREM rue de Paris, les rejets d'eaux usées dans le réseau collectif seront d'ordre domestique uniquement. La valeur de 0,5 EH par emploi a été choisie pour considérer les 19 personnes présentes sur le site en temps d'activité.

Zone 2

* Filtre à sable compact 150 EH

- une fosse toutes eaux de 55 m³,
- un filtre compact de 90 m²,
- canalisations de raccordement et de liaisons,

Zone 3

* Filtre à sable compact 20 EH

- 1 fosse toutes eaux de 15 m³,
- un filtre compact de 12 m²,
- canalisations de raccordement et de liaisons,

Zone 4

* Filtre à sable compact 100 EH

- 1 fosse toutes eaux de 40 m³,
- un filtre compact de 60 m²,
- canalisations de raccordement et de liaisons,

* un poste de refoulement 6 habitations

Zone 5

* Filtre à sable compact 130 EH

- 1 fosse toutes eaux de 50 m³,
- un filtre compact de 78 m²,
- canalisations de raccordement et de liaisons,

Zone 6

* Filtre à sable compact 580 EH

- * canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 4 habitations

Pour éviter un refoulement des effluents récoltés le long de la rue du Sacq, une canalisation de raccordement sera posée depuis l'extrémité de cette rue jusqu'à la station d'épuration en suivant les limites des parcelles 590 et 592.

Zone 7

* Filtre à sable compact 40 EH

- 1 fosse toutes eaux de 20 m³,
- un filtre compact de 24 m²,
- canalisations de raccordement et de liaisons,

Pour toutes les zones, les rejets d'eaux épurées se feront dans des fossés créés à cet effet.

Le coût total communal dans le tableau page suivante comprend les raccordements en domaine privé.

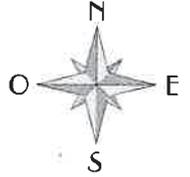
COÛTS D'INVESTISSEMENT SOLUTION 2

ZONES	QUANTITE	OUVRAGE	P.U.*	TOTAL EN F.H.T.
Autonome	1 Non collectif - Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
Sous-Total	1			42 000
Zone 1	52 (+10) habitations 750 m 1 poste de refoulement 50 m de refoulement 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 2 habitations PR1 Ø 80 (tranchée existante) Filtre à sable compact 190 EH UZ 1	8 000 1 400 100 000 500 760 000	416 000 1 050 000 100 000 25 000 760 000
Sous-Total	52			2 351 000
Zone 2	45 (+5) habitations 690 m 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie Filtre à sable compact 150 EH UZ 2	8 000 1 400 600 000	360 000 986 000 600 000
Sous-Total	45			1 926 000
Zone 3	5 habitations 95 m 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie Filtre à sable compact 20 EH UZ 3	8 000 1 400 100 000	40 000 133 000 100 000
Sous-Total	5			273 000
Zone 4	31 habitations 490 m 1 poste de refoulement 65 m de refoulement 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 6 habitations PR4 Ø 80 (tranchée existante) Filtre à sable compact 100 EH UZ 4	8 000 1 400 100 000 500 400 000	248 000 686 000 100 000 32 500 400 000
Sous-Total	31			1 466 500
Zone 5	38 (+5) habitations 475 m 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie Filtre à sable compact 130 EH UZ 5	8 000 1 400 520 000	304 000 665 000 520 000
Sous-Total	38			1 489 000
Zone 6	186 (+5) habitations 2930 m 1 poste de refoulement 45 m de refoulement 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 4 habitations PR6 Ø 80 (tranchée existante) Filtre à sable compact 580 EH UZ 6	8 000 1 400 100 000 500 1 450 000	1 488 000 4 102 000 100 000 22 500 1 450 000
Sous-Total	186			7 162 500
Zone 7	8 (+5) habitations 180 m 1 ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie Filtre à sable compact 40 EH UZ 7	8 000 1 400 160 000	64 000 252 000 160 000
Sous-Total	8			476 000

COMMUNE DE WAVIGNIES

Etude du schéma directeur d'assainissement

Solution 2 : Assainissement Collectif séparatif fractionné I



Légende

-  Unités d'épuration à créer
-  Réseaux Eaux Usées à créer
-  Réseaux refoulement à créer
-  Postes refoulement à créer

Périmètre de protection

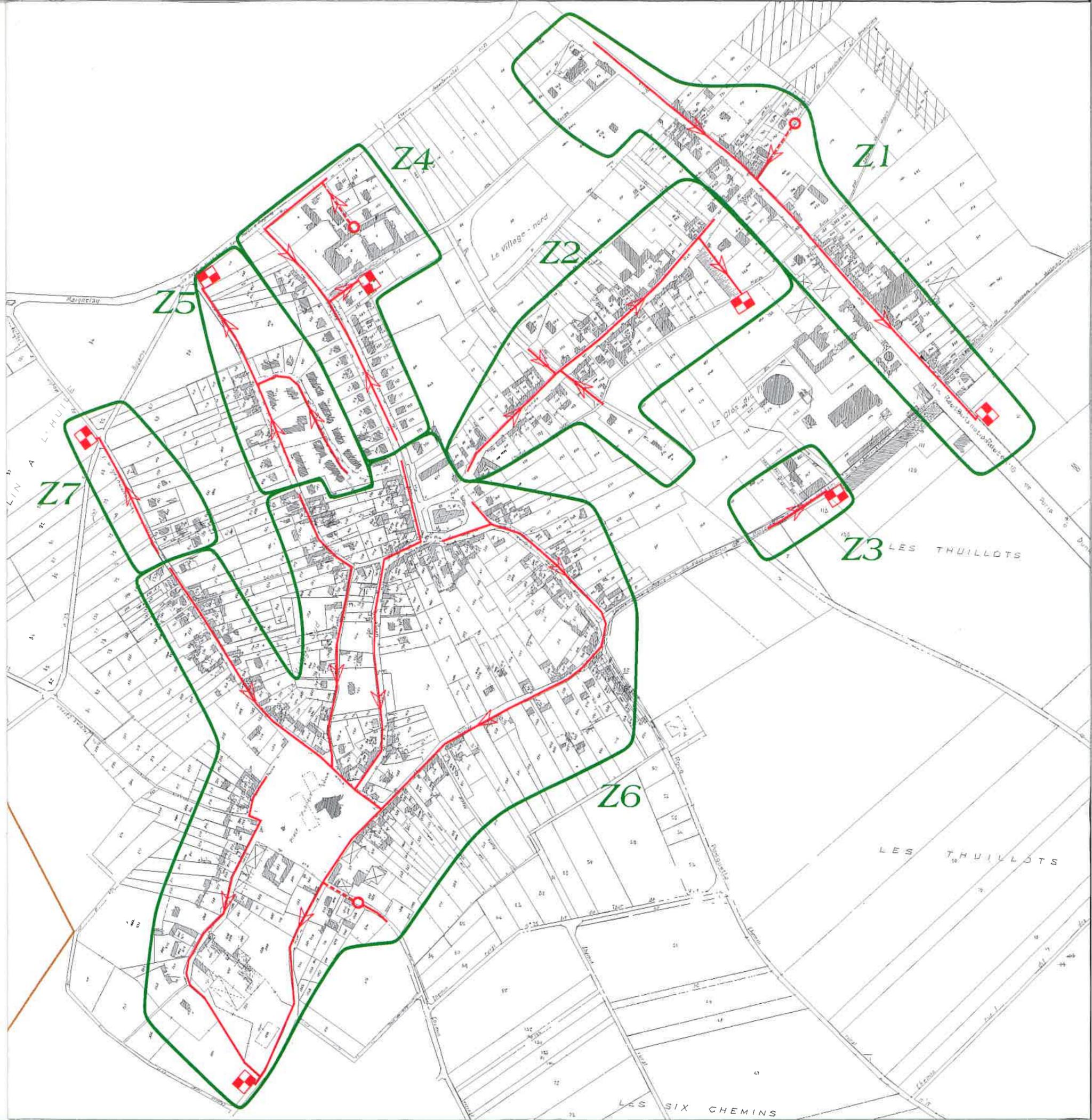
-  Limite immédiate
-  Limite rapprochée
-  Limite éloignée

Dessinateur : E.S.

Date : Mai 1999

Echelle : 1/5000

SANEP
AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT
URBANISME



TOTAL HABITATIONS NON-COLLECTIF TOTAL EN F.H.T. (FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE) TOTAL NON-COLLECTIF	1	NON-COLLECTIF NON-COLLECTIF	15%	42 000 6 300 48 300
TOTAL EN F.H.T. (FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE) TOTAL HABITATIONS COLLECTIF	341 Raccordements privés 24 Raccordements privés avec poste individuel	COLLECTIF COLLECTIF	10%	15 144 000 1 514 400 3 410 000 600 000 20 668 400
TOTAL COLLECTIF			25 000	
TOTAL HABITATIONS TOTAL COMMUNE EN F.H.T.	366			20 716 700
COÛT MOYEN PAR LOGEMENT				56 603

* Nomenclature des prix unitaires à consulter en Annexe : Bordereau de prix

COÛTS D'EXPLOITATION ANNUEL EN F.H.T.			
OUVRAGE	QUANTITE	P.U.	COÛT TOTAL
Lit filtrant drainé	1	700	700
Boîtes de branchements	365	50	18 250
Réseau m, Ø 200	5 610	6	33 660
Filtre à sable compact 20 EH	1	4 100	4 100
Filtre à sable compact 40 EH	1	8 000	8 000
Filtre à sable compact 100 EH	1	20 000	20 000
Filtre à sable compact 130 EH	1	15 600	15 600
Filtre à sable compact 150 EH	1	18 000	18 000
Filtre à sable compact 190 EH	1	22 800	22 800
Filtre à sable compact 580 EH	1	34 800	34 800
Poste de refoulement 2 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 4 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 6 habitations	1	10 000	10 000
TOTAL			205 910
COÛT MOYEN PAR LOGEMENT EN F.H.T.			563

17.3. SOLUTION 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SEPARATIF FRACTIONNE N°2

Par le biais de cette solution, nous réduisons à deux le nombre d'unité d'épuration nécessaire pour épurer l'ensemble des effluents d'origine domestique de la totalité de la commune.

Un ensemble de postes de refoulement ramène les effluents des zones 1 à 3, puis ceux des zones 4 à 7 vers des stations d'épuration de type filtre à sable compact par exemple et boues activées faible charge qui fonctionneront tous à 100 % pour un débit de temps sec.

Dans la mesure où un Plan d'Occupation des Sols est défini sur la commune, les emplacements des unités d'épuration tiennent compte des zones d'urbanisation future, des emplacements réservés, et des zones naturelles NC avec présence d'espaces boisés classés.

Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas des différentes zones agglomérées par le biais de fils d'eau quand aucune canalisation n'existe. Elles sont reprises dans un réseau le long de la Départementale traversant la commune.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible des outils épuratoires, il sera impératif, durant la phase de travaux de branchements, de contrôler minutieusement les justes raccordements.

Les éventuels branchements existants d'eaux usées dans le réseau pluvial seront détruits et remplacés par un nouveau branchement sur le collecteur d'eaux usées. On s'attachera plus particulièrement à vérifier le non-mixage des eaux usées et des eaux de toitures dans une même canalisation. Dans le même temps, les outils épuratoires non-collectifs (fosses toutes eaux et système de filtration - infiltration) seront détruits.

Les coûts d'investissement des zones d'assainissement collectif comprennent :

Hors zone

- * un lit filtrant drainé vertical

Zone 1 à 3

- * Filtre à sable compact 350 EH
 - 2 fosses toutes eaux de 65 m³,
 - un filtre compact de 210 m²,
 - canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 2 habitations (zone 1)
- * un poste de refoulement de 50 habitations (zone 2)

Zone 5 à 7

- * Boues activées faible charge 840 EH
- * canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 6 habitations (zone 4)
- * un poste de refoulement de 31 habitations (zone 4)
- * un poste de refoulement de 43 habitations (zone 5)
- * un poste de refoulement de 4 habitations (zone 6)
- * un poste de refoulement 13 habitations (zone 7)

Dans les deux cas, des fossés seront créés pour évacuer les eaux épurées après traitement.

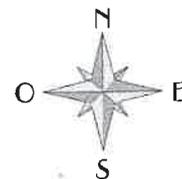
Le coût total communal dans le tableau page suivante comprend les raccordements en domaine privé.

COÛTS D'INVESTISSEMENT SOLUTION 3					
ZONES	QUANTITE		OUVRAGE	P.U.*	TOTAL EN F.H.T.
Autonome	1	Non collectif - Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
Sous-Total	1				42 000
Zone 1 (52 habitations sur 102)	52 (+10) 750 1 50 0,51	habitations m poste de refoulement m de refoulement ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 2 habitations PR1 Ø 80 (tranchée existante) Filtre à sable compact 350 EH UZ1	8 000 1 400 100 000 500 1 225 000	416 000 1 050 000 100 000 25 000 624 510 2 215 510
Sous-Total	52				
Zone 2 (45 habitations sur 102)	45 (+5) 590 1 100 0,44	habitations m poste de refoulement m de refoulement ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 50 habitations PR2 Ø 80 (tranchée existante) Filtre à sable compact 350 EH UZ1	8 000 1 400 300 000 500 1 225 000	360 000 826 000 300 000 50 000 540 441 2 076 441
Sous-Total	45				
Zone 3 (5 habitations sur 102)	5 300 0,05	habitations m ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie Filtre à sable compact 350 EH UZ1	8 000 1 400 1 225 000	40 000 420 000 60 049 520 049
Sous-Total	5				
Zone 4 (31 habitations sur 263)	31 440 1 1 295 0,12	habitations m poste de refoulement poste de refoulement m de refoulement ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 6 habitations PR4.1 31 habitations PR4.2 Ø 80 (tranchée existante) Boues activées 840 EH UZ6	8 000 1 400 100 000 200 000 500 1 848 000	248 000 616 000 100 000 200 000 147 500 217 825 1 529 325
Sous-Total	31				
Zone 5 (38 habitations sur 263)	38 (+5) 360 1 185 0,14	habitations m poste de refoulement m de refoulement ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 43 habitations PR5 Ø 80 (tranchée existante) Boues activées 840 EH UZ6	8 000 1 400 200 000 500 1 848 000	304 000 504 000 200 000 92 500 267 011 1 367 511
Sous-Total	38				
Zone 6 (186 habitations sur 263)	186 (+5) 2930 1 45 0,71	habitations m poste de refoulement m de refoulement ouvrage épuratoire	Branchements Ø 200 sous voirie 4 habitations PR6 Ø 80 (tranchée existante) Boues activées 840 EH UZ6	8 000 1 400 100 000 500 1 848 000	1 488 000 4 102 000 100 000 22 500 1 306 951 7 019 451
Sous-Total	186				
Zone 7 (8 habitations sur 263)	8 (+5) 130 1 155 0,03	habitations m poste de refoulement m de refoulement outil d'épuration	Branchements Ø 200 sous voirie 13 habitations PR6 Ø 80 (tranchée existante) Boues activées 840 EH UZ6	8 000 1 400 100 000 500 1 848 000	64 000 182 000 100 000 77 500 56 213 479 713
Sous-Total	8				

COMMUNE DE WAVIGNIES

Etude du schéma directeur d'assainissement

Solution 3 : Assainissement Collectif séparatif fractionné 2



Légende

-  Unités d'épuration à créer
-  Réseaux Eaux Usées à créer
-  Réseaux refoulement à créer
-  Postes refoulement à créer

Périmètre de protection

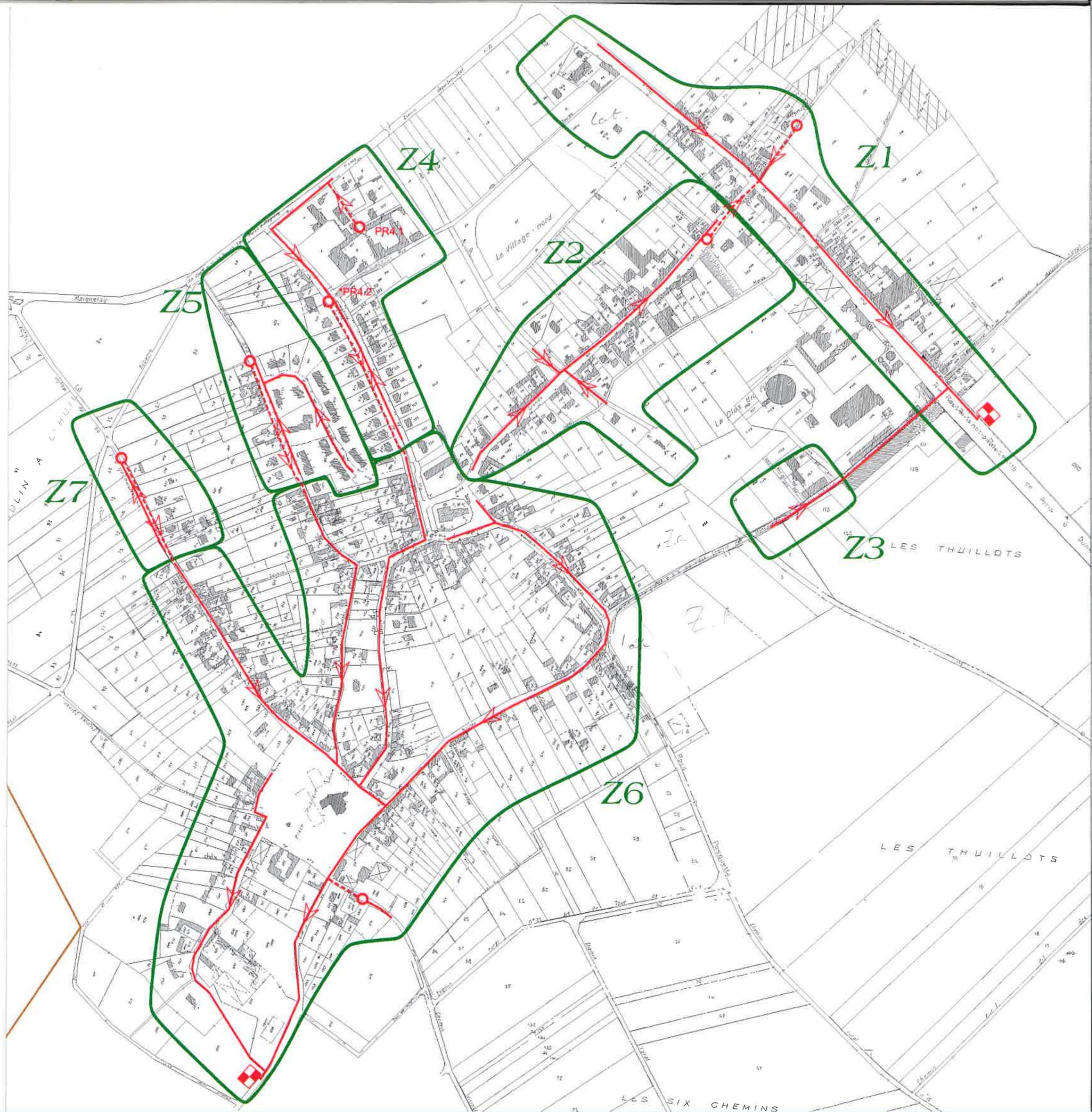
-  Limite immédiate
-  Limite rapprochée
-  Limite éloignée

Destinateur : E.S.

Date : Mai 1999

Echelle : 1/5000

SANEP
AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT
URBANISME



TOTAL HABITATIONS NON-COLLECTIF	1			
TOTAL EN F.H.T.		NON-COLLECTIF		42 000
(FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE)		NON-COLLECTIF	15%	6 300
TOTAL NON-COLLECTIF				48 300
TOTAL EN F.H.T.		COLLECTIF		15 208 000
(FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE)		COLLECTIF	10%	1 520 800
TOTAL HABITATIONS COLLECTIF	341	Raccordements privés	10 000	3 410 000
	24	Raccordements privés avec poste individuel	25 000	600 000
TOTAL COLLECTIF				20 738 800
TOTAL HABITATIONS	366			
TOTAL COMMUNE EN F.H.T.				20 787 100
COUT MOYEN PAR LOGEMENT				56 795

* Nomenclature des prix unitaires à consulter en Annexe : Bordereau de prix

COUTS D'EXPLOITATION ANNUEL EN F.H.T.			
OUVRAGE	QUANTITE	P.U.	COUT TOTAL
Lit filtrant drainé	1	700	700
Boîtes de branchements	365	50	18 250
Réseau m. Ø 200	5 500	6	33 000
Filtre à sable compact 350 EH	1	28 000	28 000
Boues activées 840 EH	1	147 000	147 000
Poste de refoulement	2 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	4 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	6 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	13 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	31 habitations	1	20 000
Poste de refoulement	43 habitations	1	20 000
Poste de refoulement	50 habitations	1	30 000
TOTAL			336 250
COUT MOYEN PAR LOGEMENT EN F.H.T.			919

17.4. SOLUTION 4 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SEPARATIF GLOBAL

Cette solution met en œuvre un unique site d'épuration qui traitera l'ensemble des effluents d'origine domestique de la commune. Un ensemble de postes de refoulement sera nécessaire pour ramener les effluents des zones 1 à 7 vers la station d'épuration de type boues activées à faible charge qui fonctionnera à 100 % pour un débit de temps sec.

Dans la mesure où un Plan d'Occupation des Sols est défini sur la commune, l'emplacement de l'unité d'épuration tient compte des zones d'urbanisation future, des emplacements réservés, et des zones naturelles NC avec présence d'espaces boisés classés.

Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas des différentes zones agglomérées par le biais de fils d'eau quand aucune canalisation n'existe. Elles sont reprises dans un réseau le long de la Départementale traversant la commune.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible des outils épuratoires, il sera impératif, durant la phase de travaux de branchements, de contrôler minutieusement les justes raccordements.

Les éventuels branchements existants d'eaux usées dans le réseau pluvial seront détruits et remplacés par un nouveau branchement sur le collecteur d'eaux usées. On s'attachera plus particulièrement à vérifier le non-mixage des eaux usées et des eaux de toitures dans une même canalisation. Dans le même temps, les outils épuratoires non-collectifs (fosses toutes eaux et système de filtration - infiltration) seront détruits.

Les coûts d'investissement des zones d'assainissement collectif comprennent :

Hors zone

- * un lit filtrant drainé vertical

Zone 1 à 7

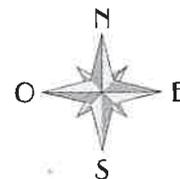
- * Boues activées à faible charge de 1190 EH
- * canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 2 habitations (zone 1)
- * un poste de refoulement de 62 habitations (zone 1)
- * un poste de refoulement de 50 habitations (zone 2)
- * un poste de refoulement de 5 habitations (zone 3)
- * un poste de refoulement de 6 habitations (zone 4)
- * un poste de refoulement de 31 habitations (zone 4)
- * un poste de refoulement de 43 habitations (zone 5)
- * un poste de refoulement de 4 habitations (zone 6)
- * un poste de refoulement de 13 habitations (zone 7)

Les rejets après traitement se feront dans un fossé qui sera réalisé dans ce but.

COMMUNE DE WAVIGNIES

Etude du schéma directeur d'assainissement

Solution 4 : Assainissement Collectif séparatif global



Légende



Unités d'épuration à créer



Réseaux Eaux Usées à créer



Réseaux refoulement à créer



Postes refoulement à créer

Périmètre de protection

 Limite immédiate

 Limite rapprochée

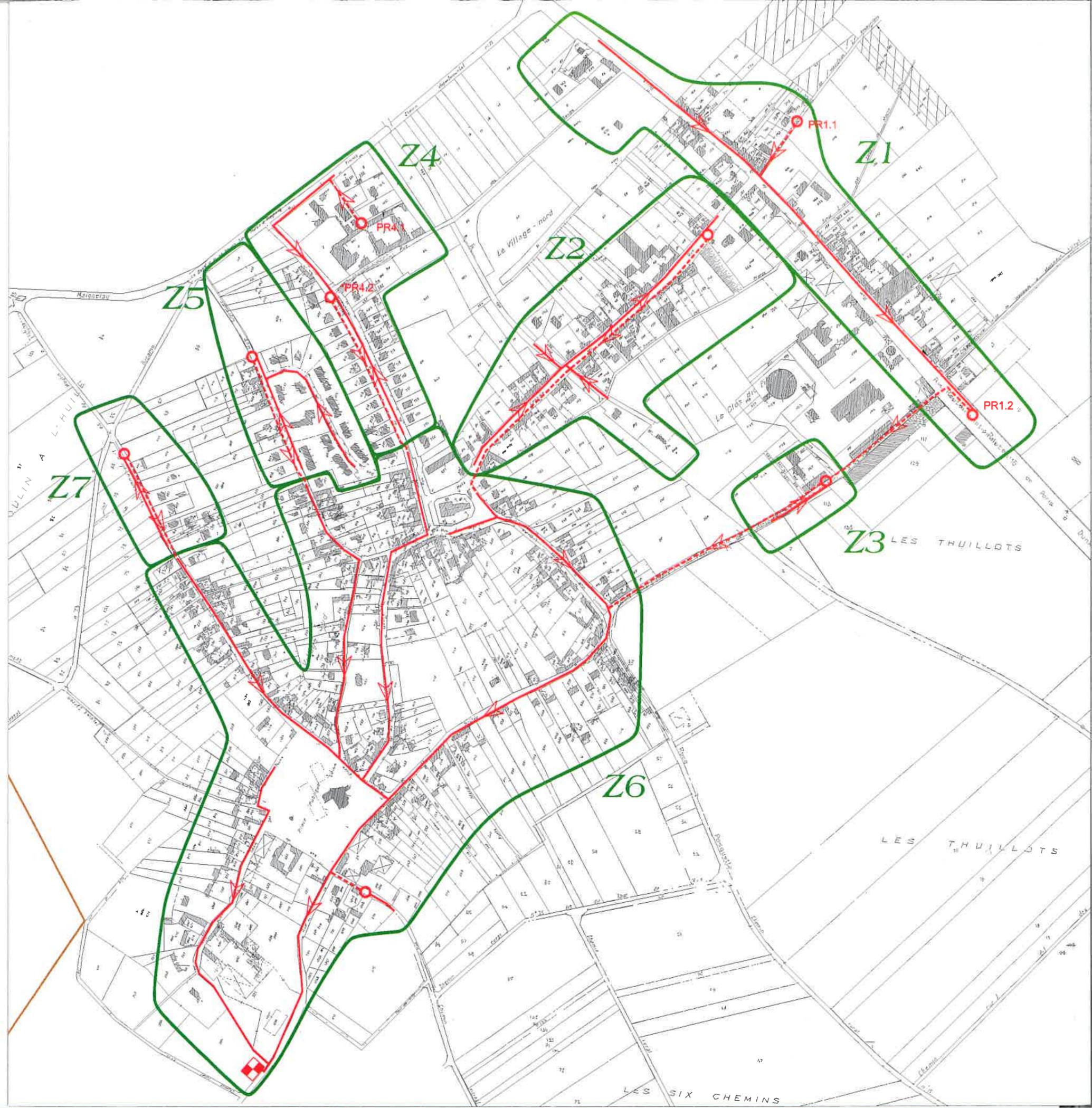
 Limite éloignée

Dessinateur : E.S.

Date : Mai 1999

Echelle : 1/5000

SANEP
AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT
URBANISME



COÛTS D'INVESTISSEMENT SOLUTION 4					
ZONES	QUANTITE		OUVRAGE	P.U.*	TOTAL EN F.H.T.
Autonome	1	Non collectif - Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
Sous-Total	1				42 000
Zone 1	52 (+10)	habitations	Branchements	8 000	416 000
	750	m	Ø 200 sous voirie	1 400	1 050 000
	1	poste de refoulement	2 habitations	100 000	100 000
	1	poste de refoulement	62 habitations	300 000	300 000
	290	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	145 000
(52 habitations sur 365)	0,14	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	372 975
Sous-Total	52				2 383 975
Zone 2	45 (+5)	habitations	Branchements	8 000	360 000
	590	m	Ø 200 sous voirie	1 400	826 000
	1	poste de refoulement	50 habitations	300 000	300 000
	480	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	240 000
(45 habitations sur 365)	0,12	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	322 767
Sous-Total	45				2 048 767
Zone 3	5	habitations	Branchements	8 000	40 000
	95	m	Ø 200 sous voirie	1 400	133 000
	1	poste d'injection	5 habitations	120 000	120 000
	330	m de refoulement	Ø 80 PVC hors voirie	650	214 500
(5 habitations sur 365)	0,01	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	35 863
Sous-Total	5				543 363
Zone 4	31	habitations	Branchements	8 000	248 000
	440	m	Ø 200 sous voirie	1 400	616 000
	1	poste de refoulement	6 habitations	100 000	100 000
	1	poste de refoulement	31 habitations	200 000	200 000
	295	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	147 500
(31 habitations sur 365)	0,08	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	222 351
Sous-Total	31				1 533 851
Zone 5	38 (+5)	habitations	Branchements	8 000	304 000
	360	m	Ø 200 sous voirie	1 400	504 000
	1	poste de refoulement	43 habitations	200 000	200 000
	185	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	92 500
(38 habitations sur 365)	0,10	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	272 559
Sous-Total	38				1 373 059
Zone 6	186 (+5)	habitations	Branchements	8 000	1 488 000
	2930	m	Ø 200 sous voirie	1 400	4 102 000
	1	poste de refoulement	4 habitations	100 000	100 000
	45	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	22 500
(186 habitations sur 365)	0,51	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	1 334 104
Sous-Total	186				7 046 604
Zone 7	8 (+5)	habitations	Branchements	8 000	64 000
	130	m	Ø 200 sous voirie	1 400	182 000
	1	poste de refoulement	13 habitations	100 000	100 000
	155	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	77 500
(8 habitations sur 365)	0,02	ouvrage épuratoire	Boues activées 1190 EH	2 618 000	57 381
Sous-Total	8				480 881

TOTAL HABITATIONS NON-COLLECTIF	1	NON-COLLECTIF		42 000
TOTAL EN F.H.T.		NON-COLLECTIF	15%	6 300
(FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE)				48 300
TOTAL NON-COLLECTIF				
TOTAL EN F.H.T.		COLLECTIF		15 410 500
(FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE)		COLLECTIF	10%	1 541 050
TOTAL HABITATIONS COLLECTIF	341 Raccordements privés		10 000	3 410 000
	24 Raccordements privés avec poste individuel		25 000	600 000
TOTAL COLLECTIF				20 961 550
TOTAL HABITATIONS	366			21 009 850
TOTAL COMMUNE EN F.H.T.				57 404
COUT MOYEN PAR LOGEMENT				

* Nomenclature des prix unitaires à consulter en Annexe : Bordereau de prix

COUTS D'EXPLOITATION ANNUEL EN F.H.T.			
OUVRAGE	QUANTITE	P.U.	COUT TOTAL
Lit filtrant drainé	1	700	700
Boîtes de branchements	365	50	18 250
Réseau m, Ø 200	5 295	6	31 770
Boues activées 1190 EH	1	208 250	208 250
Poste de refoulement 2 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 4 habitations	1	10 000	10 000
poste d'injection 5 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 6 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 13 habitations	1	10 000	10 000
Poste de refoulement 43 habitations	1	20 000	20 000
Poste de refoulement 50 habitations	1	30 000	30 000
Poste de refoulement 62 habitations	1	30 000	30 000
TOTAL			388 270
COUT MOYEN PAR LOGEMENT EN F.H.T.			1 061

17.5. SOLUTION 5 : SOLUTION INTERCOMMUNALE

Cette solution consiste à regrouper l'ensemble des eaux usées des communes de Catillon-Fumechon et Wavignies sur un outil d'épuration unique, qui se situerait sur la commune de Wavignies. Il s'agirait d'une boues activées à faible charge de 1860 EH, qui fonctionnerait à 100% pour un débit de temps sec. *Par rapport à la solution précédente, certain poste de refoulement ont été remplacé par des canalisations en sur-profondeur.*

Dans la mesure où un Plan d'Occupation des Sols est défini sur la commune, l'emplacement de l'unité d'épuration tient compte des zones d'urbanisation future, des emplacements réservés, et des zones naturelles NC avec présence d'espaces boisés classés. L'outil d'épuration serait proche du captage d'eau potable de la commune, mais toutefois largement en dehors de ses périmètres de protection.

Les eaux pluviales sont acheminées vers les points bas des différentes zones agglomérées par le biais de fils d'eau quand aucune canalisation n'existe. Elles sont reprises dans un réseau le long de la Départementale traversant la commune.

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible de l'outil épuratoire, on s'attachera plus particulièrement à vérifier que les eaux pluviales ne soient pas rejetées dans les canalisations d'eaux usées.

Dans le même temps, les outils épuratoires non-collectifs (fosses toutes eaux et système de filtration - infiltration) seront détruits.

Les coûts d'investissement des zones d'assainissement collectif comprennent :

Hors zone

- un lit filtrant drainé vertical
-

Zone 1 à 7

* Participation à la Station Boues activées faible charge de 1860 EH

- * canalisations de raccordement et de liaisons,
- * un poste de refoulement de 62 habitations (zone 1)
- * un poste de refoulement de 50 habitations (zone 2)
- * un poste de refoulement de 5 habitations (zone 3)
- * un poste de refoulement de 6 habitations (zone 4)

* Participation des zones à la conduite gravitaire principale amenant les eaux usées de la commune sur la station d'épuration (420 mètres).

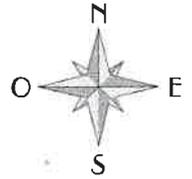
Le coût total communal dans le tableau page suivante comprend les raccordements en domaine privé.

COÛTS D'INVESTISSEMENT SOLUTION 5					
ZONES	QUANTITE		OUVRAGE	P.U.*	TOTAL EN F.H.T.
Autonome	1	Non collectif - Facile	Lit filtrant drainé vertical	42 000	42 000
Sous-Total	1				42 000
Zone 1	52 (+10)	habitations	Branchements	8 000	416 000
	750	m	Ø 200 sous voirie	1 400	1 050 000
	1	poste de refoulement	62 habitations	300 000	300 000
	210	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	105 000
(52 habitations sur 365)	60	m	Ø 200 hors voirie	1 050	62 827
(52 habitations sur 564)	192	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	124 952
(52 habitations sur 564)	0,09	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	342 979
Sous-Total	52				2 401 758
Zone 2	45 (+5)	habitations	Branchements	8 000	360 000
	590	m	Ø 200 sous voirie	1 400	826 000
	1	poste de refoulement	50 habitations	300 000	300 000
	480	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	240 000
(45 habitations sur 365)	52	m	Ø 200 hors voirie	1 050	54 370
(45 habitations sur 564)	166	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	108 132
(45 habitations sur 564)	0,08	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	296 809
Sous-Total	45				2 185 310
Zone 3	5	habitations	Branchements	8 000	40 000
	95	m	Ø 200 sous voirie	1 400	133 000
	1	poste d'injection	5 habitations	120 000	120 000
	330	m de refoulement	Ø 80 PVC hors voirie	650	214 500
(5 habitations sur 365)	6	m	Ø 200 hors voirie	1 050	6 041
(5 habitations sur 564)	18	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	12 015
(5 habitations sur 564)	0,01	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	32 979
Sous-Total	5				558 534
Zone 4	31	habitations	Branchements	8 000	248 000
	440	m	Ø 200 sous voirie	1 400	616 000
	1	poste de refoulement	6 habitations	100 000	100 000
	65	m de refoulement	Ø 80 (tranchée existante)	500	32 500
(31 habitations sur 365)	36	m	Ø 200 hors voirie	1 050	37 455
(31 habitations sur 564)	115	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	74 491
(31 habitations sur 564)	0,05	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	204 468
Sous-Total	31				1 312 914
Zone 5	38 (+5)	habitations	Branchements	8 000	304 000
	220	m	Ø 200 sous voirie	1 400	308 000
	140	m	Ø 200 hors voirie avec surprif	1 500	210 000
	44	m	Ø 200 hors voirie	1 050	45 912
(38 habitations sur 365)	140	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	91 311
(38 habitations sur 564)	0,07	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	250 638
(38 habitations sur 564)					
Sous-Total	38				1 209 862
Zone 6	186 (+5)	habitations	Branchements	8 000	1 488 000
	2480	m	Ø 200 sous voirie	1 400	3 472 000
	450	m	Ø 200 hors voirie avec surprif	1 500	675 000
	214	m	Ø 200 hors voirie	1 050	224 729
(186 habitations sur 365)	688	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	446 944
(186 habitations sur 564)	0,33	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	1 226 809
(186 habitations sur 564)					
Sous-Total	186				7 533 481
Zone 7	8 (+5)	habitations	Branchements	8 000	64 000
	130	m	Ø 200 sous voirie	1 400	182 000
	9	m	Ø 200 hors voirie	1 050	9 666
(8 habitations sur 365)	30	m de refoulement	OTEU Ø 80 PVC hors voirie	650	19 223
(8 habitations sur 564)	0,01	ouvrage épuratoire	Boues activées 1860 EH	3 720 000	52 766
(8 habitations sur 564)					
Sous-Total	8				327 655

COMMUNE DE WAVIGNIES

Etude du schéma directeur d'assainissement

Solution 5 : Assainissement Collectif séparatif intercommunal



Légende

-  Unités d'épuration à créer
-  Réseaux Eaux Usées à créer
-  Réseaux refoulement à créer
-  Postes refoulement à créer

Périmètre de protection

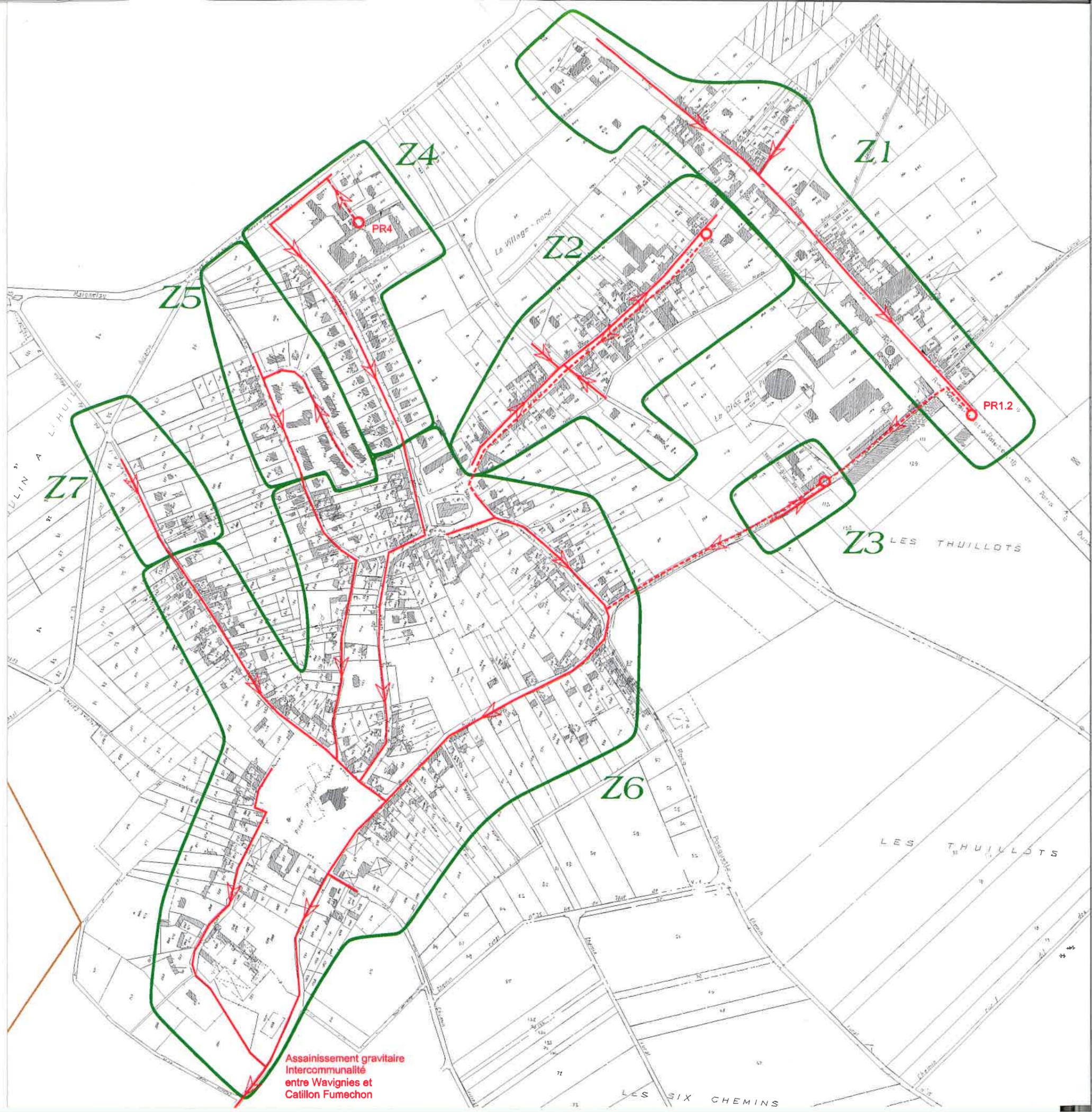
-  Limite immédiate
-  Limite rapprochée
-  Limite éloignée

Dessinateur : E.S.

Date : Mai 1999

Echelle : 1/5000

SANEP
AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT
URBANISME



Assainissement gravitaire
Intercommunalité
entre Wavignies et
Catillon Fumechon

TOTAL HABITATIONS NON-COLLECTIF TOTAL EN F.H.T. (FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE) TOTAL NON-COLLECTIF	1	NON-COLLECTIF NON-COLLECTIF	15%	42 000 6 300 48 300
TOTAL EN F.H.T. (FRAIS DIVERS + MAITRISE D'OEUVRE) TOTAL HABITATIONS COLLECTIF	341 Raccordements privés 24 Raccordements privés avec poste individuel	COLLECTIF COLLECTIF	10% 10 000 25 000	15 529 515 1 552 951 3 410 000 600 000 21 092 466
TOTAL COLLECTIF				
TOTAL HABITATIONS TOTAL COMMUNE EN F.H.T.	366			21 140 766
COUT MOYEN PAR LOGEMENT				57 762

* Nomenclature des prix unitaires à consulter en Annexe : Bordereau de prix

COUTS D'EXPLOITATION ANNUEL EN F.H.T.			
OUVRAGE	QUANTITE	P.U.	COUT TOTAL
Lit filtrant drainé	1	700	700
Boîtes de branchements	365	50	18 250
Réseau m, Ø 200	5 715	6	34 290
Boues activées 1800 EII	1190 EH	160	190 400
poste d'injection	5 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	6 habitations	1	10 000
Poste de refoulement	50 habitations	1	30 000
Poste de refoulement	62 habitations	1	30 000
		0	0
TOTAL			323 640
COUT MOYEN PAR LOGEMENT EN F.H.T.			884

18. TABLEAU RECAPITULATIF

WAVIGNIES

RECAPITULATIF DES COÛTS

Zones	SOLUTION 1		SOLUTION 2		SOLUTION 3		SOLUTION 4		SOLUTION 5		Nb de logements par zone
	Coût total	Coût/log.									
Non collectif	48300	48 300	48300	48 300	48300	48 300	48300	48 300	48300	48 300	1
Zone 1	2 858 800	54 979	3 106 100	59 733	2 957 061	56 867	3 142 373	60 430	3 161 934	60 806	52
Zone 2	2 427 650	53 948	2 688 600	59 747	2 854 085	63 424	2 823 644	62 748	2 973 841	66 085	45
Zone 3	278 300	55 660	350 300	70 060	622 054	124 411	647 699	129 540	664 398	132 878	5
Zone 4	1 673 250	53 976	1 853 150	63 005	2 022 258	65 234	2 027 236	65 395	1 784 205	57 555	31
Zone 5	2 040 100	53 687	2 017 900	53 103	1 884 263	49 586	1 890 365	49 746	1 710 848	45 022	38
Zone 6	10 071 700	54 149	9 903 750	53 246	9 746 396	52 400	9 776 265	52 561	10 311 830	55 440	186
Zone 7	432 400	54 050	648 600	81 075	652 684	81 586	653 969	81 746	485 421	60 678	8
TOTAL	19 830 600	54 330	20 716 700	56 758	20 787 100	56 951	21 008 860	57 561	21 140 768	57 920	365

Coût d'exploitation annuel en F.H.T.	284 000	776	205 910	563	336 250	919	388 270	1 061	323 640	884
--------------------------------------	---------	-----	---------	-----	---------	-----	---------	-------	---------	-----

Rappel:
 SOLUTION 1 assainissement non collectif
 SOLUTION 2 assainissement collectif fractionné n°1
 SOLUTION 3 assainissement collectif fractionné n°2
 SOLUTION 4 assainissement collectif séparatif global
 SOLUTION 5 solution intercommunale

19. ELEMENTS DE DECISION

Les critères de choix d'un assainissement sont divers mais essentiellement axés sur des motivations techniques et économiques. Les élus de la commune de Wavignies ont pour rôle de satisfaire aux souhaits émis par la population afin d'apporter les meilleures conditions en matière d'hygiène et de salubrité publique, tout en restant conscients d'une réalité économique afin de ne pas pénaliser les budgets collectifs et individuels.

La présentation technico-économique réalisée auprès du conseil municipal a permis à celui-ci de définir une première orientation vers un ou deux schémas généraux les mieux adaptés à la configuration de leur commune. *Ce choix n'occulte en rien la possibilité de réalisation sur le terrain des autres solutions.*

Suivant les 5 schémas proposés (du non-collectif au collectif global puis à l'assainissement intercommunal) nous pouvons établir une liste non exhaustive des avantages et des inconvénients de chaque solution. Le tableau ci-après indique les différences notables entre un assainissement non-collectif et un assainissement collectif.

	Avantages	Inconvénients
Assainissement non-collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation des travaux plus aisée - Récupération partielle de l'assainissement existant - Dispersion de la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté du suivi des dispositifs. - Obligation de laisser pénétrer les employés du service public sur la parcelle privée. - Durée de vie des ouvrages
Assainissement Collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise et suivi de l'outil épuratoire - Possibilité de raccordements ultérieurs sur réseaux existants - Confort direct pour les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation au branchement parfois difficile - Programmation des travaux de l'aval vers l'amont - Destruction des assainissements individuels existants

Ces critères généraux, liés aux aspects économiques et techniques des différentes solutions propres à la commune, vont nous permettre de poser un avis objectif quant à une orientation du choix de la filière d'assainissement.